

Règlement Trail de l'Améthyste 2026

1. ORGANISATION

Sports Sentiers Pays de Sauxillanges, association loi 1901, assure la responsabilité de l'organisation du TRAIL de L'AMETHYSTE dimanche 3 mai 2026.

Elle est associée à Issoire Sports Nature (ISSNAT), qui apporte son expertise sur la pratique du trail.

2. Engagement de respecter la charte du coureur sous contraintes sanitaires Covid éventuelles en mai 2026 :

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur du Trail de l'Améthyste 2026, je m'engage à respecter toutes les consignes en rapport avec la situation sanitaire d'avril/mai 2026.

3. EPREUVES

Le TRAIL de L'AMETHYSTE se décline, dimanche 3 mai, en 5 Trails chronométrés avec classement, 2 courses Enfants et 1 randonnée.

► **TRAIL de L'AMETHYSTE Expert**, course de pleine nature de 37 km pour environ 1880 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, à partir de la catégorie Espoir 20 ans et +. Départ fixé à 8h30 Place de la Promenade.

► **TRAIL de L'AMETHYSTE Aventure**, course de pleine nature de 23,5 km pour environ 1140 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, à partir de la catégorie Espoirs 20 ans et +. Départ à 9h30 Place de la Promenade.

► **TRAIL de L'AMETHYSTE Découverte**, course de pleine nature de 12 km pour environ 400 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, à partir de la catégorie Cadet 16 – 17 ans. Départ à 10h Place de la Promenade.

► **Un Trail Minimes de 5 km** (14 ans et 15 ans au 31/12/26), avec classement et chronométrage. Cette course nécessitera une licence, ou un questionnaire Santé, autorisant le coureur à la pratique de la course à pied en compétition. Leur participation reste également soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet et dimanche matin.

► **Un Trail Benjamins de 3 km** (12 ans et 13 ans au 31/12/26) avec classement et chronométrage. Cette course nécessitera une licence, ou un questionnaire Santé, autorisant le coureur à la pratique de la course à pied en compétition. Leur participation reste également soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet et dimanche matin.

► **2 courses « Enfants » de 1km, pour les jeunes de 8 à 11 ans** au 31/12/26. Organisées sans classement ni chronométrage, ces courses ne nécessitent pas d'attestation médicale. Leur participation reste soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet et dimanche matin

► **Randonnée de 13 km pour environ 450 m de dénivelé positif.** Ouverte à toutes et à tous, à partir de 10 ans. Départ avant 9h00 devant le gymnase de Sauxillanges, et se termine sur l'aire d'arrivée des Trails, place de la Promenade.

Rappel des consignes de course 5 minutes avant le départ :

Ces courses forment chacune une boucle au départ de la Place de la Promenade de Sauxillanges et se déroulent en une seule étape à allure libre dans un temps limité.

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

4. INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

-> **Pour les 5 Trails 37, 23, 12, 5 et 3km :**

- **Inscription par internet** jusqu'au jeudi 30 avril 2026 à 22h, sur le site

www.traildelamethyste.com, dans la limite des places disponibles.

Documents justificatifs : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation de :

- licence Athlé Compétition, Athlé running ou d'un titre de participation Pass Running, délivré par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation.
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition.
- ou une Attestation PPS postérieure au 3 février 2026,
- ou un Questionnaire médical possible pour les mineurs, (+ autorisation parentale).

Lors des inscriptions par internet sur le site Sport-Up, selon les cas :

- Saisir les données spécifiques de votre licence demandées par le serveur d'inscription
- Saisir le code de votre PPS postérieur au 3 février 2026 sur le serveur d'inscription
- Ou télécharger une copie du questionnaire de santé pour les mineurs

Lors de la remise des dossards, si votre inscription est incomplète, l'organisateur exigera,

- soit une copie papier de votre licence, attestation PPS ou questionnaire médical pour les mineurs (et autorisation parentale),
- soit de visionner sur votre smartphone, les fichiers téléchargés de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), ou de l'attestation PPS,

- **Inscription par courrier** : reçu jusqu'au 29 avril 2026, à l'adresse suivante : Mr Gilles Verdier – 18 Chemin des Vignes – 63490 Sauxillanges, en joignant

- Le bulletin d'inscription accessible sur www.traildelamethyste.com rubrique Inscriptions,
- Un document à fournir parmi les suivants : copie licence, ou Attestation PPS, ou questionnaire médical possible pour les mineurs (+ autorisation parentale).
- Un chèque à l'ordre de Sports Sentiers.

-> **Pour les 2 Trails 5 et 3km :**

Possibilité de s'inscrire sur place au gymnase, samedi 2 mai après-midi, et dimanche 3 mai avant 9h20. Départ à 9h50

-> **Pour les 2 courses Enfants 8 à 11 ans**, inscriptions possibles :

- Inscription par internet jusqu'au jeudi 30 avril à 22h, sur le site www.traildelamethyste.com,
- ou par courrier reçu jusqu'au 29 avril à l'adresse suivante : Mr Gilles Verdier – 18 Chemin des Vignes – 63490 Sauxillanges, en joignant le bulletin d'inscription accessible sur www.traildelamethyste.com rubrique Inscriptions

- samedi 2 mai de 14h à 18h au gymnase du stade des Prairies
- dimanche 3 mai à partir de 8h00 au gymnase, jusqu'à 9h20.

Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation PPS postérieure au 3 février 2026, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

-> **Pour la rando :**

- Inscription par internet jusqu'au jeudi 30 avril à 22h, sur le site www.traildelamethyste.com,
- ou par courrier reçu jusqu'au 29 avril, à l'adresse suivante : Mr Gilles Verdier – 18 Chemin des Vignes – 63490 Sauxillanges, en joignant le bulletin d'inscription accessible sur www.traildelamethyste.com rubrique Inscriptions
- ou sur place) au gymnase du stade des Prairies de Sauxillanges :
 - samedi 2 mai de 14h à 18h
 - dimanche 3 mai avant 9h.

5. FRAIS D'INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Date limite d'inscription internet 30 avril (et par courrier le 29 avril).

Les inscriptions doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation www.traildelamethyste.com rubrique Inscriptions.

Pas d'inscriptions possibles sur place pour les Trails 37, 23 et 12km. Confirmation d'inscription par mail dès validation du dossier.

Droits d'engagement

- > TRAIL de L'AMETHYSTE Découverte 12 km : 13 Euros. 500 dossards disponibles.
- > TRAIL de L'AMETHYSTE Aventure 23 km : 17 Euros. 400 dossards.
- > TRAIL de L'AMETHYSTE Expert 37 km : 20 Euros. 250 dossards disponibles.
- > TRAIL Minimes (5km), Benjamins (3km) : Gratuit. 40 dossards disponibles sur chaque catégorie
- > Courses Enfants (1km): Gratuit
- > Randonnée de 13 km : 6 Euros

OPTION LORS DE L'INSCRIPTION :

- Repas d'après course du dimanche pour les participants aux courses, les accompagnateurs, et les randonneurs : 14 € (sur réservation jusqu'au 25 avril)
- Possibilité de vérifier votre inscription sur www.traildelamethyste.com Rubrique Inscription, « vérifier votre inscription »

6. ECHANGE DE DOSSARD

Tout engagement est personnel.

Les échanges de dossards seront acceptés en vous adressant à Gilles Verdier ad mail giverdier@orange.fr avant le 23 avril. Le Trailer qui donne son dossard doit communiquer par mail un bulletin d'inscription complet du trailer remplaçant, et une copie de sa licence 2026, ou de son PPS postérieur au 3 février 2026. Le montant de l'inscription transférée sera à faire entre les 2 personnes concernées par l'échange de dossard.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé à partir du 24 avril. Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans information de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7. ANNULATION

En cas d'annulation due à des restrictions sanitaires, connue avant le 23 avril 2026, remboursement intégral proposé en 1^{ère} option, ou, pour ceux qui le souhaitent, report sur l'édition 2027.

En cas d'interdiction administrative pour alerte météo, survenue le 2 ou 3 mai, remboursement de 70% proposé en 1^{ère} option, ou, pour ceux qui le souhaitent, report sur l'édition 2027.

8. ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

-> **Pour les 5 Trails**, retrait des dossards au gymnase du stade des Prairies de Sauxillanges :

- samedi 2 mai de 14h à 18h
 - dimanche 3 mai à partir de 7h00 et au plus tard 30 minutes avant le départ de chaque course.
- Un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur des Trails 37, 23 et 12km.
(Pas d'épingles à nourrice fournies)

-> **Pour les 2 courses Enfants 8 à 11 ans, inscriptions possibles au gymnase.**

- samedi 3 mai de 14h à 18h
- dimanche 4 mai à partir de 8h00, jusqu'à 9h20. Pas de classement, donc pas de dossards.

Pour l'ensemble des 5 Trails avec classement :

Le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le port de ce dossard sur le sac ou sur la jambe n'est pas autorisé.

La participation aux courses inscrites au programme implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement.

9. EQUIPEMENT

- Gobelet personnel pour les ravitaillements. Pour une démarche éco-responsable il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillements
- Téléphone mobile
- Bâtons autorisés

10. POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT

Rappel : pas de gobelets sur les ravitaillements.

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long des parcours.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible, et les randonneurs munis d'un ticket Ravito ont accès aux postes de ravitaillement :

- Un poste au 10^e km pour les Trails 23 et 37km.
- Un poste au 20^e km pour le Trail 37km.
- Un poste à 4 km de l'arrivée pour les 3 parcours Trail 12, 23 et 37km et la randonnée.
- Et bien sûr, un poste de ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses et la randonnée.

Le ravitaillement provenant d'une aide extérieure reste autorisé.

11. TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

- Trails 12 et 23 km : pas de temps limite

- Trail 37 km : Une barrière horaire est établie au km 15,5 (bifurcation avec le parcours du 23 km) afin de stopper les coureurs qui ne seraient pas dans les temps impartis fixés par l'organisation. L'horaire de passage limite est fixé à 11h soit 2h30 après le départ.

Le coureur arrivant hors délais sera convié à prendre le parcours du 23 km, sans être classé sur cette distance, avec son dossard qui sera barré. S'il poursuit le parcours du 37 km, il le fait sans dossard, sous sa seule responsabilité.

12. MODIFICATIONS DES PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires.

13. ABANDON

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Un véhicule récupérera si nécessaire le coureur ayant abandonné.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

14. PENALISATION - DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 5 Trails et à la Rando, les participants s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- ne pas être accompagnés en VTT, ni avoir de chien même en laisse
- ne pas être aidés dans leur effort par contact par un autre coureur ou toute autre personne
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur blessé ou en danger pour sa santé
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du Règlement 2026

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate.

15. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge.

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course et aux premiers hommes et femmes des catégories CA, JU, ES, SE + M0 (35-39).

Pour les catégories MASTER les récompenses seront attribuées selon les anciennes catégories V1 (40-49), V2 (50-59), V3 (60-69), V4 (70-79) et V5 (80-89) , en groupant au classement M1+M2, M3+M4, M5+M6, M7+M8, M9+M10.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'épreuve : www.traildelamethyste.com.

16. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Respect du code de la route lors des traversées de routes.

Surveillance médicale assurée par un médecin et une association de secouristes avec poste de secours à l'arrivée et 2 postes de secours sur les parcours. L'association de secouristes est équipée d'un logiciel permettant de positionner finement tout coureur si équipé de son tél. mobile.

Des voitures et quads seront mobilisés pour rapatrier tout coureur dont l'état physique le nécessite et le permet.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

17. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par Sports Sentiers Pays de Sauxillanges.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est déchargée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

18. ENVIRONNEMENT

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement. Ne jetez ni emballage, ni mouchoir.

Respectez la faune et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe Parc Naturel Régional Livradois Forez et d'y revenir. Tout surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

La démarche éco-responsable se poursuit en demandant à chaque participant de posséder son gobelet personnel.

Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur les sites de départ et d'arrivée.

19. JURY D'EPREUVE

Il est composé de l'équipe d'organisation en poste le weekend du Trail

20. DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

21. INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Renseignements www.traildelamethyste.com

Sports Sentiers Pays de Sauxillanges : 06 85 82 01 01

giverdier@orange.fr